

GUÊPES CHOC+

INSECTICIDE LIQUIDE PRÊT À L'EMPLOI
SPÉCIAL LUTTE CONTRE LES GUÊPES ET LES FRELONS

Composition

Praléthrine (N°CAS 23031-36-9) : 0,75 g/L
Cyperméthrine (N°CAS 52315-07-8) : 5 g/L
PBO (N°CAS 51-03-6) : 3 g/L

Efficacité

La praléthrine confère au produit un effet choc et la cyperméthrine, grâce à son action rémanente, évite toute recolonisation. **GUÊPES CHOC+** est donc spécialement indiqué pour les traitements des essaims de guêpes ou de frelons.

Dose et mode d'emploi

GUÊPE CHOC+ est un insecticide liquide prêt à l'emploi. Il s'utilise sans eau, ni diluant, avec tout pulvérisateur muni de joints en Viton. L'approche des essaims doit se faire absolument avec un équipement de protection adapté pour ce type d'utilisation (combinaison anti-guêpes).

Pulvériser **GUÊPES CHOC+** directement sur l'essaim. Mettre assez de produit pour imprégner ce dernier (à titre indicatif, environ 1 L par essaim).

Nettoyer le matériel utilisé après le traitement. Renouveler qu'en cas de nouvelle infestation.



Référence et conditionnement

Réf. I7134A : Bidon de 10 L - Unité

Précautions d'emploi

TP18 - Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et pour l'environnement.

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr.

Porter des gants et se laver les mains après chaque utilisation. L'approche des essaims doit se faire absolument avec un équipement de protection adapté pour ce type d'utilisation (combinaison anti-guêpes). Protection des voies respiratoires : masque à cartouche de type A (vapeurs organiques).

Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé. Ne pas jeter les résidus à l'égout et dans les cours d'eau. Eliminer le produit non utilisé et son emballage conformément à la réglementation en vigueur.